

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy bourassa](#)

<https://www.cadre21.org/membres/376c43af92e64ed15d8b7643>

Date d'obtention : 2021-05-11 15:15:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un encadrement et une uniformisation des interventions, une prise en charge rapide des victimes et des jeunes impliqués. Cela limite la propagation des images et ou vidéos intimes. C'est une méthode alternative à la judiciarisation pour les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes intervention futures seront plus rapides, efficaces et éviteront les procédures judiciaires longues qui sont parfois inutiles. Cela créera un sentiment de sécurité chez les ados, les parents ainsi que les autres intervenants de mon milieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention à ne jamais voir les photos et ou vidéos qui seront concernés. Lorsque je jugerai que le dossier semble malveillant je ne poserai pas de questions aux jeunes qui propagent et ou possèdent des photos et ou vidéos et je devrai communiquer avec le policier école immédiatement. Je devrai utiliser la trousse sexto uniquement pour les cas à l'école et non si un parent et ou policier m'en fait la demande. Évidemment je devrai garder le tout confidentiel mais informer les parents des interventions faites.